

# Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN  
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE  
GEDEON DESILLES

Neuvième Année.

LES TROIS-RIVIÈRES, (Canada,) 18 Septembre 1873.

No. 34.



## Nihil Censura Dignum.

On lit dans le *Nouveau-Monde* :

M. le G. V. Raymond dit, dans l'introduction de son nouveau brochure, un mot que nous croyons tout à fait digne d'être relevé. "Le jugement rendu à Rome en ma faveur, écrit-il, suffit à une complète justification."

Et ailleurs, il intitule, ce même jugement de Rome; l'approbation du saint-Office.

Or, nous croyons que l'auteur com met en cela une nouvelle et double méprise. Le jugement du Saint-Office soustrait bien, comme nous l'avons déjà dit, la lecture de M. Raymond aux censures de l'Index. Mais il ne reconnaît que ceci ne doit s'entendre que de la doctrine de l'auteur et non des faits qu'il avance ou de la couleur qu'il leur donne pour servir ses propres opinions. Il faudrait être bien neuf en ces matières pour prendre une déclaration de censure de celle que nous venons de lire pour une approbation véritable, ou une décision qui détermine en quoi que ce soit, qui de M. Raymond ou du *Nouveau-Monde* raison dans le cas actuel. La discussion, chacun le sait bien, n'est nullement close par là et le travail de M. Raymond y reste sujet comme avant. C'est sans doute un mérite d'écrire toute une lecture sans attaquer la foi ou les mœurs assez gravement pour mériter les censures de l'Index; mais enfin la chose est très possible; grâce à Dieu, elle est même commune chez la plupart des publicistes catholiques ce qui n'empêche pourtant pas leurs écrits de rester sujets à la critique sur une multitude de points, comme nous le verrons bientôt.

Il ne s'agit pas entre nous d'une question de fait ou de morale, il ne s'agit point de doctrine; mais quand même il en serait ainsi, quand même on discuterait de dogme ou de morale, le jugement de Rome qui déclare cette lecture exempte de l'Index, n'autoriserait nullement notre adversaire à dire sa brochure approuvée et encore moins à prétendre imposer aux esprits catholiques ses opinions particulières comme les meilleures possibles.

Que M. Raymond n'oublie point les lignes suivantes de Benoît XIV à ce sujet :

"On ne peut jamais dire (*nunquam posse dici*) que la doctrine d'un serviteur de Dieu a été approuvée par le St. Siège, mais tout au plus qu'elle n'a pas été réprouvée, si les révérends ont déclaré qu'il ne se trouverait dans ses œuvres contraire aux Décrets d'Urban VIII, et que leur jugement ait été approuvé par la sacrée congrégation et confirmé par le souverain Pontife. Par conséquent, même après que le serviteur de Dieu a été mis au nombre des bienheureux et des saints, on peut sans être taxé de témérité, attaquer (*impugnari*) sa doctrine avec le respect convenable si l'attaquer est modérée et fondée sur de bonnes raisons." (*De Serv. Dei benef.* 1. 2. c. 34.)

Pourquoi et comment cela, le voici. La Théologie Catholique enseigne la dessus aujourd'hui même ce que disait Melchior Cano aux savants de son temps :

"Les saints, dit ce grand docteur, peuvent se tromper, même dans les choses qui regardent les saintes lettres et la doctrine de la foi. Mépriser leur sentiment serait de l'impudence, le prendre pour une preuve certaine serait de l'impudence car ils n'ont pas, comme les auteurs inspirés, le privilège de l'infaillibilité."

Mais, s'objecte-t-il à lui-même, les œuvres de Saint Cyrille de Saint Chrysostème de St. Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de saint Ambroise, ont été approuvées par les Papes. — Oui, mais les Papes n'ont pas prétendu répondre qu'il n'y eut aucune erreur dans les écrits de ces Pères, ni mettre les œuvres d'un Jérôme ou d'un Augustin au même rang que les œuvres canoniques. Ces auteurs, malgré leur science et leur sainteté, ne jurent pas d'être des hommes, quelques fautes leur ont échappé, mais ils sont toujours restés unis à l'Église et attachés (De locis théol. 1. 7. c. 3).

M. Raymond ne nous reprochera pas nos termes de comparaison. Nous irons encore plus loin que cet honorable rapprochement nous superposons, pour un moment, à sa lecture tout le mérite doctrinal des œuvres de ces grands saints. Que s'en suivra-t-il contre nous ? Rien, absolument rien; premièrement parce que sa doctrine n'est point en cause avec nous et en second lieu le fait elle que nous n'en serions pas moins libres de l'attaquer (*impugnari*), comme dit Benoît XIV; car rien dans le Décret de Rome, n'oblige de suivre son opinion, qui peut être moins bonne que celle d'un autre, et reposer sur de moindres raisons.

Et que notre adversaire n'aille pas croire que nous nous éloignons en cela de la règle donnée, ou de la doctrine suivie par les Congrégations romaines; C'est précisément le contraire qui est vrai. C'est parce que nous acceptons en toute et partout les maximes de Rome que nous tenons cette position vis-à-vis lui. Il y a déjà un certain temps que nous lui adressa la question suivante à la Congrégation de la sacrée pénitence: "Un professeur de théologie peut-il suivre en toute sûreté et enseigner des opinions que le B. Alphonse de Liguori enseigne dans sa *Théologie morale* ? On répondit: "Oui, mais il faut pas blâmer ceux qui suivent des opinions enseignées par d'autres auteurs approuvés." Une autre question fut posée, savoir: "s'il fallait injurier un confesseur qui, dans la pratique du saint tribunal, suivait toutes les opinions du B. Alphonse de Liguori, par cette seule raison que le St. Siège n'y avait rien trouvé qui fut digne de censure, persuadé qu'en conséquence il pouvait tenir cette doctrine pour saine, pure, et nullement contraire à la sainteté de l'Église."

Or, dit là dessus un grave théologien, quelle fut la réponse? Est-ce que Rome répondit qu'en effet chacune des opinions du Bienheureux est très probable, comme éminente quant à son esprit et à son mérite? Nullement; la réponse fut: "Non, ce confesseur ne doit pas être inquiété vu la pensée du Saint-Siège sur l'approbation des écrits des serviteurs de Dieu pour la canonisation." Or, quelle est la pensée du Saint-Siège là-dessus? Benoît XIV nous l'a dit: ce n'est pas d'approuver mais plutôt de ne point réprouver ces écrits et la discussion est laissée libre, pourvu qu'elle soit modérée.

Lors donc qu'un congrégation, non seulement dé-

clare un écrit exempt des peines de l'Index, comme il a été fait pour la lecture de M. Raymond, mais lorsque l'Église va jusqu'à recommander un ouvrage, et à déclarer la doctrine saine et pure, peut-on dire qu'elle prend la responsabilité de chacune des propositions contenues dans ledit livre et en garantis la vérité aux fidèles? Très certainement non. Car, ce livre deviendrait alors un livre canonique et un texte infaillible, ce qui répugne en théologie.

Donc l'Église accueillant et recommandant un auteur, même comme elle a fait des Saints Pères les plus illustres, n'a pas d'autre intention que d'indiquer à son lecteur une source de doctrine très générale ment pure, un livre où il pourra puiser l'amour de la vérité, l'esprit de soumission à l'Église et des lumières, peut-être mêlées de quelques ombres, mais enfin des lumières suffisantes pour éclairer la voie où il marche et incliner son cœur vers le bien.

Voilà tout ce que signifie le décret le plus favorable, le plus élogieux, et le plus péremptoire que Rome ait l'habitude d'accorder aux meilleurs ouvrages des plus grands Saints et Docteurs de l'Église.

Rapprochons maintenant ces règles, qui sont inattaquables, de ce dont il s'agit ici.

Lorsque nous voyons des ouvrages comme ceux d'un Saint Thomas, d'un Suarez, d'un Beliermin et d'un Saint Liguori, soumis encore aujourd'hui, malgré toutes les louanges et recommandations de l'Église, à ce lois de libre critique, n'est-ce pas une prétention étrange, puérile et ridicule que de proclamer inattaquable et désormais hors de cause un livre ou une brochure, parce que, sur les explications les plus pressées de l'auteur, le Saint-Office l'a déclaré sauf des peines de la censure? N'est-ce pas de M. de Montakembert, de M. de Falloux, de M. de Boghe, ni celles du Père Lacordaire ou de Mgr Daboulou, ni enfin leur journal à tous le *Correspondant* de Paris ne sont encore tombés sous les coups et censures de l'Index, s'en suit-il le moins du monde que les écrits de cette école libérale soient pour tout cela indiscutables?

Leur doctrine est-elle plus sûre? Non: Car comme le dit très-bien la *Revue Théologique*, les lois de l'Index Romain ne sont pas des lois draconiennes. Elles ont pour but de conserver la Foi et les mœurs. L'Index n'interdit donc les livres que lorsqu'ils sont vraiment dangereux. Quant aux ouvrages qui ne sont pas réellement dangereux pour la Foi ou les mœurs, bien qu'ils soient loin d'être irréprochables, l'Église se contente de les tolérer, *nihil censura dignum*, laissant à des auteurs plus solidement à la bonne presse catholique la tâche ou le soin de les combattre. C'est ce qui explique la lutte ardente que nous voyons partout se terminer par le triomphe des idées vraiment Romaines contre une école que le Pape n'aime pas, quoique ses œuvres aient pour la plupart échappé aux censures de l'Index.

Nous donnerons bientôt, comme une pièce justificative de cette doctrine, un très remarquable article des *Études Religieuses*, écrites par les Pères Jésuites de France et que le Pape vient d'honorer d'un Bref très laudatif.

On lit dans l'*Univers* :

La République atteste qu'elle n'a pas voulu insulter Mgr l'évêque d'Hebron, qu'elle appelle aussi "le réfugié Mermillod" et que le *Savoisien*, un de ses bons confères, dans un article qu'elle cite, appelle "ce Mermillod". Elle fait profession d'être polie, même envers les évêques. Peut-être que les républicains provinciaux, qui la forcent de reproduire leurs grossièretés, la désolent. M. Mermillod est pour elle un prêtre suisse rebelle aux lois de son pays, dont le sort l'occupe assez peu; mais pourquoi le préfet de la Savoie prend-il la défense d'un prêtre qui ne paraît point disposé à rendre à César ce qui est à César (par César, entendez M. Cérésolo)? Pourquoi un préfet français couvre-t-il de sa protection un étranger, sous le prétexte qu'il est évêque alors que ce prêtre n'est point évêque selon les lois de son pays, et qu'il s'est fait exiler pour maintenir des prétentions que son pays condamne?

La République remarquera qu'elle déplace son cas. Dans l'arrêté préfectoral qui la chagrine, la personnalité et le droit de M. Mermillod ne sont nullement en cause. Il ne s'agit pas de la Suisse et de ses iniquités envers l'évêque de Genève; il s'agit de la France et des iniquités du journal la République envers le droit français.

Le préfet, "considérant que de telles grossièretés publiées contre un évêque constituent un outrage envers l'un des cultes reconnus par la loi française et se et une excitation tendante à la haine contre les ministres du culte, arrête, etc." Voilà le point.

La République dit en vain que l'article n'est pas d'elles qu'aucun de ses rédacteurs attirés n'est capable de comparer l'exil d'un évêque "au séquestre des vaches attaquées de la sarlanguue et claudication à l'abatage d'un chien atteint d'hydrophobie" et autres gentillesse familières à ses amis de Savoie. Le préfet peut le féliciter de savoir éviter cet excès de patriotisme et d'ignominie; mais cependant, comme elle n'a protesté en aucune façon contre le style de son correspondant, qui d'ailleurs partage absolument ses idées, le préfet arrête, et il fait bien. Personne en France, n'a besoin de savoir qu'un évêque est un chien atteint d'hydrophobie et bon à mener à l'abattoir. Les jours de la Commune et des otages ne sont pas si loin qu'on ait pu oublier l'abus de ces métaphores; elles ne peuvent paraître innocentes qu'aux cervains polés qui aiment à fusiller ces gens-là.

Si la République a le droit de faire circuler pareille littérature, rien n'empêche qu'elle nomme Vermeilh son correspondant à Londres et qu'elle le laisse suivre son génie. Elle demande pourquoi l'arrêté de M. de Fourmire n'est pas universel? *Les Pays* le demande aussi, et nous le demandons nous-même. C'est à M. le ministre de l'intérieur de répondre. Quant à nous nous trouvons que cet arrêté est très sage et devrait être étendu partout. Personne n'y perdrait assurément; la République même y gagnerait. Nous parlons du journal et de la chose. Le journal, qui est légèrement pédant, s'observerait davantage et pourrait donner de bonne leçon de petite grammaire; la chose, étant dépourvue de ces capitaines Français qui ont sans cesse injurié à la bouche et le meurtre à la main, flétrirait peut-être par inspirer moins d'horreur. A quoi bon continuer d'inspirer de l'horreur à nos lecteurs qu'on ne peut plus épouvanter?

A ce propos, nous ferons remarquer à la République

que qu'elle laisse trop percer la nature dans la manière dont elle présente l'affaire de M. Mermillod, exilé par le César Cérésolo. Elle dit qu'il n'est plus évêque suivant les lois de son pays. Pour être évêque, il suffit de l'être suivant les lois de l'Église. C'est le droit public des pays civilisés et la première assise du parti social. Là où l'on cesse d'être évêque parce que César, c'est-à-dire M. Cérésolo, ne reconnaît plus ce titre il n'y a plus qu'un pas à faire et il est fait promptement: quand César Cérésolo est assez fort, on n'est plus citoyen, s'il ne veut plus qu'on le soit.

Il sied mal à un journal aussi savant de paraître ignorer cette loi de la civilisation. La République se raille d'un confrère qui lui semble mal fixé sur l'existence des Provinces-unies; c'est une ignorance plus forte de se tromper si gravement sur le droit des évêques.

Ajoutons que la République ne paraît pas savoir ce que signifie un juste titre d'Église orthodoxe, en usage dans l'Orient. On appelle ainsi l'Église grecque, où domine César, et si le bas clergé de cette Église mérite peu de considération, comme elle le dit, c'est précisément parce qu'il est sous la loi et le caprice de César.

LOUIS VEUILLOT.

La page suivante est extraite du *Times*; c'est le correspondant de ce journal chargé de suivre les opérations des carlistes qui l'a écrite.

Due à une plume non suspecte de partialité à l'égard de nos convictions, elle montre ce que sont les hommes élevés à l'école du catholicisme; de même que tout ce qui nous revient de l'Espagne républicaine fait voir ce que sont des hommes abaissés à l'école de la révolution.

La parallèle serait facile et pourrait donner lieu à de longs développements; mais nous nous bornons à la résumer en une seule phrase; d'un côté il y a le peuple—un noble peuple—de l'autre il y a une vile populace.

A. D.

Artaiz (Navarre), le 17 août.

Les officiers que j'ai rencontrés à Elizondo étaient très comme il faut et très obligeants. La presse républicaine les peint vraiment sous de fausses couleurs, lorsqu'elle dit que l'armée royaliste est commandée par la lie de la nation. Il n'y a rien de vrai dans une pareille assertion. En général, les capitaines et les officiers inférieurs des forces du roi l'emportent de beaucoup, au point de vue social et intellectuel sur la masse des officiers du gouvernement, qui étaient de simples caporaux ou sergents au temps d'Isabelle ou d'Amédée.

Il est une autre chose qui se trouve dans les derniers rangs des carlistes, et jamais dans ceux de leurs ennemis; une chose qui a fait de simples laborieux des combattants plus déterminés que les soldats de l'armée régulière. Je fais allusion au caractère profondément religieux assumé par la guerre actuelle.

Il s'agit moins d'une question de parti politique pour les paysans qui font le sacrifice volontaire de leurs vies à la cause royale, que de Dieu insulté par les républicains et cette insulte selon eux, ne peut être effacée que par l'épée. "Dieu, la patrie et le roi" telle est la devise des carlistes.

J'ai eu l'occasion de voir le 5<sup>e</sup> bataillon de Navarre se rendant à l'église pour assister à la messe. Le spectacle était frappant. Bien de bizarre comme la tenue de ces hommes, le régiment n'ayant pas encore reçu d'uniformes. Officiers et soldats étaient vêtus et armés à leur propre guise. C'étaient des ceintures de toutes les couleurs, des hérauts de toutes les formes avec de longs glands tombant parfois jusqu'à mi-cuisses du dos, des poignards et des pistolets d'une date antique un mélange de soulers et d'al-pargatas ou sandales, etc. etc. "Oui, mais la profonde dévotion avec laquelle ces rudes montagnards suivent ensuite chacune des paroles qui tombaient des lèvres de leur prêtre et la manière dont ils répétaient la réponse d'une seule voix, avec un accent profond et guttural, étaient bien dignes d'exciter l'attention."

Il y avait aussi là des vieillards, des femmes et de jeunes enfants. Épouses et fiancés étaient agenouillés près des piliers, chacune priant pour celui qu'elle aime. Les mères regardaient leurs fils qui recevaient la bénédiction de l'officiant, et elles écoutaient les paroles par lesquelles on les exhortait à servir fidèlement Dieu la patrie et le roi. Au sortir de l'église je n'entendis pas un seul rire. La contenance de tous ces hommes était austère.

## Lettres de Rome.

Rome 23 août.

Les Romains, qui s'étaient préparés à la fête de l'Assomption par les trois jours d'abstinence volontaire, l'ont célébrée avec un fervent singulier. Il en a été de même dans toute l'Italie, d'où viennent au Saint-Siège les lettres des évêques remplies de sentiments de consolation et d'espérance. Partagés entre la reconnaissance et la crainte parqu'ils voient, d'une part, les préjudices d'une restauration en France et qu'ils entendent, d'autre part, les cris de terreur que cette restauration suscite dans le camp ennemi, les catholiques de la Péninsule recourent à Celle dont l'intercession peut obtenir de Dieu un de ces coups imprévus qui dissipent les orages et ramènent brusquement les beaux jours.

Les illuminations ont surpris et irrité les buzzurri qui se sont dit: "Les cléricaux se comptent et occupent toute la ville." De là des excès, des cris, des blasphèmes et des coups de pierre aux fenêtres.

Au palais Ruggi; dans le Corso, la police est intervenue, et le préfet et le questeur, incapable de respecter et de faire respecter la liberté, ont ordonné aux habitants du palais d'enlever les lanternes vénitienues qui portaient, il est vrai, l'émission de Mastai. Mais depuis quand y a-t-il une loi qui interdise d'honorer la très sainte Vierge et d'exposer les armes du souverain Pontife? Là-dessus le gouvernement ne donne pas d'explications. Il donne des ordres.

Dans plusieurs rues, des prêtres ont été insultés, bâtonnés. Au pont Saint-Angelo, un de ces prêtres a été blessé grièvement. Dans le quartier de Saint-Paul, *alla Regola*, qui habitent les garçons bouchers et les tanneurs, quelques éclaireurs réunis dans un cabaret ont tiré au sort le nom de celui d'entre eux qui rouserait un prêtre. Puis ils sont sortis et ont rencontré le vénérable curé de la paroisse, sur lequel le misérable désigné par le sort s'est jeté avec une brutalité satanique.

Il y a évidemment un mot d'ordre des sectes, qui anime cette recrudescence de haine et de mauvais traitements.

Comme j'avais l'honneur de rendre visite, il y a quelques jours, à un chef d'ordre religieux, on est venu le prévenir que des enfants, ayant accumulé des tas de paille devant une des portes du monastère y avaient mis le feu et que la porte commençait à brûler. Le révérendissime abbé est sorti, a donné tranquillement ses ordres et bientôt ses religieux ayant éteint l'incendie, il m'a dit en souriant: "Ce n'est rien. Il faut nous habituer à cela."

Je suis presque chaque jour obligé de lutter contre les progrès de la lumière et de la civilisation apportés à Rome. Si vous venez ici un matin, je vous montrerai nos carreaux cassés à coups de pierres pendant la nuit.

Le *Journal de Florence* vous a porté la nouvelle de la mort subite du député Biella. Ce Biella, de la famille des pétroleux, avait pris la plume des maîtres de Sonzognio, quand celui-ci fut arrêté, le 11 mai dernier, et s'était honoré de rédiger la *Capitale*. On l'a honoré d'un enroulement civil qui lui méritait de tout point.

Je tiens d'un saint prêtre le récit que voici :

Il y a quelques jours, dans une des maisons de débauche nouvellement établies à Rome, une malheureuse jeune fille s'était blessée à la main, a du être transportée à l'hôpital de la consolation. Soit que son sang vicié ait amené une dégénérescence de la plaie, soit à cause de quelque complication inattendue, elle est morte tout à coup pendant la nuit. Un même moment une de ses compagnes qui ignorait certainement ce qui se passait à l'hôpital, puisqu'elle était dans la dite maison, s'est mise à pousser des cris désespérés qui ont éveillé les habitants du quartier, mis en émoi les filles de cette maison et provoqué l'intervention des gardes de la questure. La morte était apparue entourée de flammes à la prostituée et lui avait dit :

—Je suis damnée, et si tu veux pas l'être comme moi sors de ce lieu d'infamie et reviens à Dieu que tu as abandonné.

Rien n'a pu calmer le désespoir de cette fille, qui le jour venu, s'est éloignée, laissant ses compagnes dans la stupeur à la nouvelle de la mort de celle de l'hôpital.

Sur ces entrefaites la maîtresse du lieu, — femme célèbre parmi les *buzurri* à cause de l'exaltation de ses opinions politiques et qui a suivi les pégrinations de la capitale du royaume d'Italie, — est tombée malade. Elle a fait demander le curé de saint Julien des *Banchi* église du quartier. Mais avant que de se rendre dans une maison de débauche, le curé a hésité et demandé l'avis de l'autorité ecclésiastique laquelle a cru bon de désigner Mgr. Sirolli, curé de la paroisse de Saint-Sauveur in *Lauro*.

Celui-ci muni d'instructions, s'est présenté et a d'abord invité le malade à rétracter, en présence de témoins, le scandale de sa vie et les offenses faites à la ville sainte, au Pontife et à grand nombre d'âmes qu'elle a publiquement vouées à une vie d'infamie. La malade a adhéré volontiers à tout, puis elle s'est confessée et a reçu le saint vaticane avec les sentiments de foi de repentir et de componction. Comme elle sentait la vie l'abandonner, elle a supplié le boncuré de rester près d'elle. Mais la nuit approchait et Mgr. Sirolli, partagé entre la charité qui lui disait de rester et la convenance qui l'invitait à ne point passer la nuit seul en un tel lieu, a fait demander à l'autorité civile deux gardes de la questure, qui sont venus, ont fermé la maison, et sont demeurés jusqu'à ce que l'agonisante ait rendu le dernier soupir. Les sectaires ont voulu prendre le cadavre et lui faire leur enterrement dit civil, mais le curé s'y est opposé avec énergie, et la pauvre repentie a été portée à l'église et au cimetière avec les cérémonies du rite catholique.

29 août.

Il n'est question que du voyage de Victor-Emmanuel à Vienne et à Berlin. Les journaux consorts et républicains excitent à l'envi les résultats politiques qui en sortiraient. Il faut encore laisser dire.

D'une part, les voyages et les entretiens des souverains ne signifient pas grand-chose aujourd'hui: on a des précédents qui ne laissent point de doute à ce sujet. D'autre part, il faut de l'argent pour entreprendre des pégrinations royales, et Victor-Emmanuel n'en a pas. Ses dettes de sa liste civile sont déjà énormes, et son crédit est mort.

Il y a, d'ailleurs, des raisons de convenance personnelle qui s'opposent au voyage de Vienne. Quelle figure ferait Victor-Emmanuel au milieu de cette cour remplie de parents à lui qui l'aiment très peu (n'oubliez pas qu'il est fils et qu'il a été mari d'archiduchesses autrichiennes), au milieu de ses princes dont il a usurpé les biens? L'impératrice elle-même n'est-elle pas la sœur de la reine de Naples? Victor-Emmanuel n'irait pas chez M. le comte Andrassy, mais chez le chef des Habsbourg, et il ne faut pas confondre le gouvernement et la cour. Ce sont des politiques et des sentiments opposés. Néanmoins, la secte le voulant, l'on peut compter que le roi fera ce voyage.

A propos de Victor-Emmanuel, la *Liberté* essaya de réfuter ma réponse à son article. Elle s'y prend maladroitement, et j'y pourrais répliquer. Mais à quoi bon?

Voici du reste une petite histoire qui fera la bouche à la *Liberté*. Au printemps passé, Victor-Emmanuel était au palais apostolique du Quirinal (Est ce une insulte de dire cela?) Victor-Emmanuel reçut la visite d'un envoyé français, lequel avait mission d'aplanir les difficultés élevées par le gouvernement italien au projet de révision du traité de commerce imaginé par M. Thiers. C'était l'honorable M. Ozanne.

Bonjour, monsieur Ozanne, fit le roi en l'apercevant. Eh bien, que dit-on de moi? je qui suis un brigand, n'est-ce pas?

Sous ce coup, M. Ozanne resta un instant interdit. J'ignorais qu'elle fut sa réponse. Mais je garantis à la *Liberté* l'exactitude des paroles de Victor-Emmanuel. *E. bastia*.

Aviez-vous vu dans l'*Observateur romano* d'hier soir la nouvelle suivante: Le gouvernement a donné des ordres et des dispo-

## Attention! Attention! Attention!!!

Vente d'un Stock de Marchandises-Sèches à BON MARCHÉ!!!

ÉTANT sur le point de discontinuer les affaires, en l'obligation où il se trouve de reconstruire son magasin, le soussigné donne avis qu'il vendra, pour libérer tout son Stock de Marchandises-Sèches, Hards, Chaussures, etc.

AU PRIX COURANT.

C'est une chance unique, toutes ces marchandises étant de première valeur et achetées au plus bas prix de sterling en Angleterre.

Les personnes qui veulent profiter de l'assortiment feront bien de venir ce suite.

PAS DE SECOND PRIX.

Au petit Magasin, Esplanade du Pavillon Rouge, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

G. FRIGON.

N. B.— Afin de l'éviter plus promptement, une partie du Stock, mentionnés ci-dessus a été transportée rue des Forges, en face du marché, dans un magasin situé porte voisine de O. Carignan, etc., où les mêmes avis sont offerts.

Unions pour que les communes situées sur le versant... Les Pères du 21 Concile de Québec ont donc dé-

Les Pères du 21 Concile de Québec ont donc dé-... d'authority par ce règlement disciplinaire la

Les fausses maximes qui ont mis la France à... deux dégrés de sa perte ne seront détruites

NOUVELLES. L'exposition Provinciale a été ouverte mardi der-

Une de nos enfants a eu, ce que pénible spectacle... ce serait pour nous ? Tous deux nous avions

Malgré l'excès de chaleur qui ne nous abandon-... pas et qu'augmente le stress, le Saint-Père con-

Cette long citation prouve donc à l'évidence la... fausseté de l'avis de votre correspondant. Ce que

La véritable sagesse ne sera donnée qu'à ceux qui... la demanderont au ciel par la prière et voilà

Les amateurs Montréalais ont certainement bien... réussi hier soir. L'air loir était nombre ux et à

Il a eu de ce père, son grand air de sincérité... nous fait admettre foi à tout ce qu'il nous a ra-

LES TROIS-RIVIÈRES JEUDI 18 SEPTEMBRE. Le Programme Catholique.

Quant aux Chiniqny, aux Normandeau et aux... Loysen, la charité et le sentiment des contenance

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que le... Rvd. P. Braun S. J. s'est embarqué samedi à Br-st

AVIS AUX ACHETEURS.—On apprendra avec... plaisir que M. Chs. Rousseau a largement augmen-

AVIS. HAILLE ELECTRIQUE. Haile électrique de Thomas, valant dix fois...

On lit dans le Constitutionnel : Evêché des Trois-Rivières, 19 septembre 1873.

La sortie violente de votre correspondant contre... le programme est aussi souverainement regrettable

Aux dernières séances de la commission, trois té... moins importants ont été entendus ; MM. Barpée

Un engagement sérieux a eu lieu entre les Carli... stes et les républicains commandés par le général

AVIS. HAILLE ELECTRIQUE. Haile électrique de Thomas, valant dix fois...

Voici en effet, ce que j'ai écrit moi-même précé... demment sur ce sujet, le 5 Mai dernier, dans une

Il y aurait encore d'autres remarques à faire au... sujet de cette correspondance, mais qu'il me suffise

Le Bulletin de l'Union Allet. Nous saluons avec bonheur le premier Numéro du

Le fameux ballon The Daily Graphic qui devait... transporter en Europe par une route aérienne

AVIS. HAILLE ELECTRIQUE. Haile électrique de Thomas, valant dix fois...

Non jamais une congrégation ne censurera ni de... condamnera ce que le Pape approuve et recom-

Ainsi, Messieurs, j'ai la confiance que je n'aurai... plus à censurer de pareils écrits dans votre journal.

Encore une fois nous souhaitons la plus cordiale... bienvenue au Bulletin, et nous faisons des vœux

Le fameux ballon The Daily Graphic qui devait... transporter en Europe par une route aérienne

AVIS. HAILLE ELECTRIQUE. Haile électrique de Thomas, valant dix fois...

Le souverain Pontife recommande donc aux... évêques dans ce document solennel : 1o de protéger

Des principes ils n'en ont tenu aucun compte, et... nous les avons vu soulever les populations par les

Le Constitutionnel nous informe d'un ton de... maître que M. Normand, pour son honneur, sollicite

On lit dans le Courrier du Canada : SOUVENIR HISTORIQUE.—Le vent est aux dé-

AVIS. HAILLE ELECTRIQUE. Haile électrique de Thomas, valant dix fois...

C'était le 21 Mars 1853 que le souverain Ponti... fe donnait cet enseignement solennel au monde,

Mais puisque ce sont les mauvaises doctrines qui... ont produit ces fruits, puisque ce sont elles qui ont

En général tous les verdicts sont bons, mais il ne... font pas meilleurs que le jury qui les a prononcés

UN ENFANT A QUI ESTE ANNE REND LA VUE.— Nous reproduisons des Annales de la bonne-sain-

AVIS. HAILLE ELECTRIQUE. Haile électrique de Thomas, valant dix fois...

Le besoin d'un journal français, pour propager... les bons principes, se fait de plus en sentir. Ce

Notre voisin se plaint que nous avons fait de b... ses insinuations, contre M. Normand. Tel n'est

Le Constitutionnel nous fait un reproche de ne... pas avoir proposé de candidats ; mais il a tort de

UN ENFANT A QUI ESTE ANNE REND LA VUE.— Nous reproduisons des Annales de la bonne-sain-

AVIS. HAILLE ELECTRIQUE. Haile électrique de Thomas, valant dix fois...

Le besoin d'un journal français, pour propager... les bons principes, se fait de plus en sentir. Ce

Notre voisin se plaint que nous avons fait de b... ses insinuations, contre M. Normand. Tel n'est

Le Constitutionnel nous fait un reproche de ne... pas avoir proposé de candidats ; mais il a tort de

UN ENFANT A QUI ESTE ANNE REND LA VUE.— Nous reproduisons des Annales de la bonne-sain-

AVIS. HAILLE ELECTRIQUE. Haile électrique de Thomas, valant dix fois...

Vente très importante DE PROPRIÉTÉS. PAR ENCAN.

Le soussigné a reçu instruction de Chs. Dumoulin, Ecr., de vendre par encan public, à ses salles d'encan, rue Notre-Dame, mercredi, 24 de Septembre à 2 heures après-midi.

Cette magnifique propriété en pierre, à deux étages, située sur la rue Notre-Dame, connue sous le nom de *Maison de correction*, aujourd'hui occupée par A. Gauthier, marchand-sellier et Mde. St. Cyr, modiste, contenant à peu près 7,000 pieds carré.

AUSSI: NEUF LOTS à bâtir situés sur le Fief Niverville, savoir: Lots No. 1, 11, 42, 54, 55, 68, 69, 87 et 88.

Tous ces lots se trouvent près du nouveau Collège. L'acheteur devra payer 1 quart comptant, au lieu et place de la vente, et la balance en quatre versements annuels avec intérêt.

Les autres conditions, au temps et place de la vente. JOHN RYAN, Encanteur.

AUSSI: Sera vendu de suite après la vente ci-dessus deux lots situés sur la rue Niverville, de 30 pieds de front, sur 110 pieds de profondeur, avec deux maisons en bois, à une étage et autres dépendances, avec passage introyen.

Conditions: Moitié comptant, et balance en quatre versements annuels avec intérêt.

Les autres conditions, au temps et place de la vente. JOHN RYAN, Encanteur.

Trois-Rivières, 28 août 1873

MAGASINS NOUVEAUX.

FRANÇOIS GELINAS, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS. (Ancien Magasin de Thomas Fortin.)

Porte voisine du Magasin de M. John McDougall, (Près du Marché.)

M. GELINAS vient aussi d'ouvrir un magasin de Chapeaux et Pelletteries, porte voisine de la Librairie de M. Stobbs, où l'on pourra acheter les chapeaux les plus en vogue de la saison.

Une visite est respectueusement sollicitée. FRANÇOIS GELINAS, Trois-Rivières, 19 mai 1873.

Épicerie à bon marché!

Le soussigné remercie le public en général de l'encouragement libéral qu'il a reçu et profite de l'occasion pour lui annoncer qu'il vient d'agrandir considérablement son magasin et qu'il a maintenant un assortiment des plus variés en fait d'épicerie. Il invite ses pratiques à aller examiner ses effets.

LOTIS PERCOURT, RUE BADAUX, près des Marchés. Les Trois-Rivières, mai 1873.

Atelier de Modiste.

MELLE DENIS PELLETIER nouvellement arrivée des États-Unis, informe les Dames de cette ville qu'elle vient d'ouvrir un établissement de couturière de première classe et qu'elle sera toujours prête à recevoir toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier. Robes et habillements complets fait sur les derniers patrons des grandes villes des États-Unis et autres.

S'adresser Rue Beaulieu, en arrière du couvent des dames Ursulines. Trois-Rivières 20 août 1873.—3 m.

Bills Privés.

LES personnes qui, dans les Provinces de Québec et de Montréal, se proposent à adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS par la concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis doivent être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat, ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

AVIS

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE. Québec 8 Septembre 1873.

Il est donné avis que, conformément à 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 2e jour d'octobre prochain.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég.

MAGASIN POPULAIRE DE J. H. MARCHILDON.

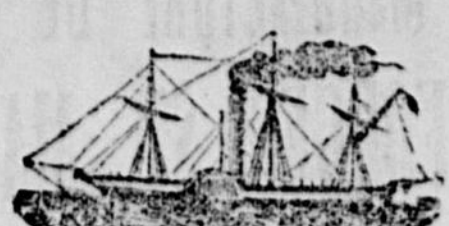
Vis à vis le Quai de la Cie du Richelieu, BATISCAN, P. Q.

M. MARCHILDON a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il a actuellement en mains un assortiment des plus complets, tel que:

PROVISIONS, ÉPICERIES, VINS ET LIQUEURS, FRUITS, SUCRERIES, Articles de librairie, PARFUMERIES, Remèdes patentés les plus nouveaux et les mieux recommandés, VAISSELLE, POTTS ET CRUCHES de Grès, FERRONNERIES, ARTICLES D'AGRICULTURE, CHAUSSURES, etc., etc.

Il informe aussi le public qu'il vend des machines à coudre Lockman aux meilleures conditions possibles vu qu'il les achète des manufacturiers à Hamilton, Ont. et qu'il les vend pour son propre compte.

Il espère recevoir une bonne demande de ses amis. J. H. MARCHILDON, Batiscan, 25 août 1873.



COMPAGNIE DES VAPEURS DE

Québec et des Port du Golfe.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

Communication par la vapeur entre Montréal, Québec, la Pointe-au-Père, Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Chatham, Newcastle, Shédiac, Charlottetown, Pictou, et en se reliant par voie ferrée et bateau à vapeur avec Saint Jean N. B., Halifax, N. E., Portland et Boston.

S. SECRET, Capitaine Davison. S. GEORGIA, " McKenzie. S. MIRAMICHI, " Baquet. S. ALHAMBRA, " Angrove. S. PICTOU, " Jack. S. FLAMBOURG, " Teller. S. HADJI, " McKieban.

Les vapeurs de cette ligne, sous contrat avec le gouvernement de la puissance du Canada doivent opérer leur départ comme suit: —

Le Secret ou Miramichi, jusqu'à nouvel avis partira de Québec et Pictou chaque MARDI pendant la saison de navigation arrêtant à la Pointe-au-Père, Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Chatham, Newcastle et Shédiac, à chaque voyage, aller et retour.

A partir du 20 juin le vapeur Georgia laissera Montréal à 4 heures A. M. tous les vendredis, arrêtant à Québec, Pointe-au-Père, Mévis, Shédiac, Charlottetown, I. P. E. et Pictou.

Billets pour St. Jean par Shédiac et pour Halifax par le chemin Intercanadien de Shédiac ou Pictou. Billets of Lading de St. Jean, Halifax, Charlottetown et toutes les localités sur la ligne du chemin de fer.

L'Alhambra, le Hadji, le Pictou et le Flambourg, entre Montréal, Québec et Pictou arrêtant à Gaspé, Chatham, Newcastle, Shédiac, Charlottetown, I. P. E. selon que le commerce pourra l'exiger.

Les vapeurs Georgia, Secret, Miramichi et Pictou ont d'excellents aménagements pour les passagers. Les armateurs sont respectueusement requis d'envoyer leurs articles en bon ordre de chargement et mettre les adresses au long.

Pour le fret ou passage s'adresser à W. MOORE, Grand, Quai des Indes, Québec.

NOUVELLE IMPORTANTE. POUR LES VOYAGEURS EN CANADA.

Le Chemin de fer South Eastern étant construit jusqu'à Newport, dans le Vermont, ou il se relie avec le CHEMIN DE FER PASSUMPSIC.

UNE VOIE NOUVELLE TRÈS COURTE.

Est ouverte de MONTREAL et toute autre localité du Bas-Canada, à BOSTON, NEW-YORK, et tous les autres points de l'EST et du SUD.

Deux Trains Express et Directs. Partent tous les jours, le dimanche excepté. — Voyez le TIME TABLE et la Carte qui l'accompagne. — Les bagages sont admissibles pour tous les endroits. — Éléphants CHARGES VENTILATEURS pour les Trains du jour, et Chars Doroitins de PULLMAN pour les Trains de Nuit.

PRIX Du Passage russe BAS que sur toute autre Ligne.

Les conducteurs sur tous les Trains parlent le français.

Table with 3 columns: DESTINATION, NIGHT EXPRESS, DAY EXPRESS. Rows include Montreal, Newport, White River, Concord, Manchester, Lawrence, Great Falls, Nashua, Salem, Worcester, Lowell, Keene, Pithsburg, Fall River, Providence, Greenfield, Palmer, New London, Springfield, Boston, New-York.

Ce train arrêté pour la collation. Char Dotoir Pullman est attaché au Train de Nuit de Montréal à Boston.

Char Parloir Pullman, est attaché au Train du jour de Newport à Springfield.

Pour les billets et tous les renseignements s'adresser au bureau de poste à Trois-Rivières. C. K. OGDEN, Agent.

Ou au Bureau Général à Montréal, 202 Rue St. Jacques.

Les passagers, préférant ne point passer par Montréal peuvent passer par le Grand Tronc jusqu'à Sherbrooke et de là par le chemin de fer Passumpsic à tous les endroits, à l'Est et au Sud, en achetant leur billets de C. K. OGDEN, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 18 août 1873.

PHIL GRAVEL, MARCHAND-TAILLEUR.

RUE DU PLATON. (Block Shortis.)

Le soussigné remercie le public en général de l'encouragement qu'il a reçu et espère par le plus d'attention qu'il portera à servir ses pratiques mériter encore le même patronage qu'on a bien voulu l'honorer depuis près de 20 ans. Ce printemps il a renouvelé complètement son assortiment de draps, trousseaux, casimirs, etc., de sorte qu'en allant à son magasin le seul trouble qu'on y trouvera sera l'embaras du choix des effets.

M. Gravel prie aussi les personnes qui ont des commandes à faire de les donner au plus tôt, afin de ne pas éprouver le moindre retard.

Tous les articles sont exécutés sous sa propre surveillance. Conditions comme par le passé. — Bas prix.

Le soussigné est aussi dépositaire des célèbres Mouslins à Coudre (Singer Family) où l'on pourra en acheter au même prix de Montréal.

PHIL GRAVEL, Les Trois-Rivières, 19 mai 1873.

Magasin de Chapeaux.

UN grand assortiment de Chapeaux tels que: Panama, Leghorn, Paille, Toile, etc.

des meilleures fabriques de Paris et de Londres. On reçoit toutes les semaines les dernières formes de chapeaux les plus en vogue à Montréal. Prix très modérés.

ATRSI. MANUFACTURE DE CRINOLINE. U. P. BUREAU. Trois-Rivières, 19 mai 1873.—1.

DU FER DANS LE SANG



Donne des Forces aux Faibles.

Le syrop peruvien, une solution inaltérable du protoxyde de Fer, est combiné de manière d'avoir le caractère d'un aliment, aussi digestible et assimilé aussi facilement au sang que les mets les plus légers. Il aggrandit la quantité de l'Agence vitale de la nature elle-même, du fer dans le sang, et il guérit "des milliers de maux" simplement en stimulant, fortifiant, et en vitalisant le système tout entier. Le sang enrichi et vitalisé parcourt chaque partie du corps, il repare les dommages et les pertes, il cherche les secretions morbides et ne laisse rien pour nourrir une maladie quelconque.

C'est là, que se trouve le sécret admirable de ce remède, pour la guérison de l'Indigestion, des maladies de foie, de l'Hydropisie, de la Diarrhée chronique, des Palons, des Affections nerveuses, des Fièvres froides des Humeurs, des Pertes de vigueur de la constitution, des maladies des reins et de la vessie, des maladies des femmes, et de toutes les maladies, qui trouvent leur cause dans le mauvais état du sang, ou qui sont accompagnées de faiblesse ou de dépérissement du système. Entièrement libre d'alcool, dans quelle forme qu'il soit, ses effets fortifiants ne seront pas suivis par une réaction correspondante, mais ils resteront en permanence, en communiquant force, vigueur, et une vitalité nouvelle à toutes les parties du système, et en construisant une constitution de fer.

Des milliers de gens ont été transformés par l'usage de ce remède de pauvres et souffrants valétudinaires en autant d'hommes et de femmes robustes, sains et heureux. Et les gens invalides ne sauront pas hésiter raisonnablement à faire épreuve de ce remède.

Voyez chaque façon porte les mots PERUVIAN SYRUP, soulées dans le verre.

Des brochures gratis. Préparé par SETH W. FOWLE & FILS, Boston.

Et à vendre chez tous les pharmaciens.

LA BANQUE DE QUEBEC.

Département d'Épargnes de Trois Rivières.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés.

J. SMITH, AGENT. Trois-Rivières, 27 mars 1873.

Magnifiques Lots à Bâtir A VENDRE.

Un splendide propriété connue sous le nom de *Ferm Tranaman*, et s'étendant du voisinage de la rue Bonaventure au Nord-Est, jusqu'au chemin des Forges au Sud-Ouest, et depuis le pied du Coteau St. Louis au Sud-Ouest jusqu'à la rue St. Denis au Sud-Est, vient d'être divisée en lots à bâtir pour vendre.

Cette propriété est sans exception une des plus belles de cette ville, comme terrain de construction, puisque elle est d'un sol élevé, très sec et bien égoûté. La rue Plaisance (continuation de la rue Alexandre) et la rue Volontaire seront continuées à travers ce terrain jusqu'au pied du Coteau, et les rues Tranaman et du Piémont seront également continuées du chemin des Forges jusqu'à la rue Bonaventure.

Toutes personnes qui voudraient acheter des lots feront bien de se hâter d'adresser au propriétaire, THOMAS TRANAMAN. Les Trois-Rivières, le 8 mai 1873.

Lépine & Darveau, LIBRAIRES-IMPORTATEURS.

12, Rue de la Fabrique, HAUTE-VILLE, ONT toujours en mains l'assortiment le plus varié de livres de prières, richement reliés, en chagrin, cuir de Russie, velours, ivoire, etc.

Livre de prière et de littérature choisis. Livres et fournitures d'écoles. Imageries, papeteries, articles de fantaisies. Ornaments d'Église. Galon et Frange, en soie, en or et en argent. Charge de première qualité. Vin de Messe analysé, Vin d'Operta. Eau-de-Vie, Genièvre, etc., etc.

Une visite respectueusement sollicitée. LÉPINE & DARVEAU, LIBRAIRES, 12, Rue de la Fabrique, H. V. Québec. 11 mai 1873.

PEAUX DE MOUTON!

On achète pour argent comptant les PEAUX DE MOUTON crues, avec ou sans laine, ainsi que les PEAUX DE VEAU.

On achète toujours, pour exporter en Europe, les Visons, Martres, Pékans, Ours, Loutrons, Castors, Renards rouges, Rats musqués, Bêtes puantes, &c. &c.

ON PAIERA LE PLUS GROS PRIX chez HENRY M. BALZER Trois-Rivières, 27 Janvier 1873.—

LES PASTILLES DEVINS VEGETALES DE DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents! ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS!



Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes et de ne pas s'en laisser imposer par des individus sans principes, qui voudraient substituer à ces Pastilles quelques-unes des préparations sans valeur qui montent le pays.

Demandez les véritables Pastilles à vers, couleur de rose, et qui sont marquées "Devins." A vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

PRÉPARÉES SEULEMENT PAR DEVINS & BOLTON, SALLE D'APOTHIQUES, Près du Palais de Justice, Montréal.

24 Avril 1873



C. C. C. CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

REMEDÉ POUR FACILITER LA DENTITION DES ENFANTS ET CONTRE LA DIARRHÉE, CONVULSIONS, PERTES DE SOMMEIL ET TOUTES MALADIES NERVEUSES AUXQUELLES LES ENFANTS SONT SUJETS.

PRÉPARÉ PAR DEVINS & BOLTON, PHARMACIENS, PRÈS DU PALAIS DE JUSTICE. — MONTREAL. — A vendre chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

1873. GRAINES 1873.

Aux Cultivateurs et Jardiniers.

2,000 lbs Graine d'Oignon rouge américain. — Graine Mil, qualité supérieure. Graines de Trèfle, de toutes sortes en quantité et de la meilleure qualité. Graines de Fleurs, choisies.

— AUSSI: — Graines de Concombre, Carotte, Betterave, Chou, Melon, Laitue, Raves, Pois, etc. EN GROS ET EN DÉTAIL.

DEVINS & BOLTON, PHARMACIENS, PRÈS DU PALAIS DE JUSTICE, — MONTREAL. 24 avril 1873

190 LOTS A BATIR!

MOYEN FACILE ET PEU COUTEUX D'ACQUERIR UNE PROPRIÉTÉE DANS LA PARTIE LA PLUS ÉLEVÉE Et la plus salubre des Trois-Rivières.

Les soussignés ayant résolu de concéder le reste de leurs terrains, annoncent public que les conditions uniformes de cette concession sont: pour chaque

LOT DE 50 PIEDS DE FRONT SUR 105 DE PROFONDEUR MESURE ANGLAISE.

\$5 de Prime Payables d'avance et \$5 par année de Rente Constitué à 8 p.100

Une autre condition de la vente est que toute personne qui bâtra sur ces lots sera tenue de bâtir à son moins trois pieds de la rue et la maison ne devra pas avoir moins de 24 pieds de front.

Le tirage des Lots se fera en présence et avec le concours de tous les intéressés qui en seront dûment avertis.

— Le plan de ces terrains est déposé chez les soussignés où l'on pourra le consulter et obtenir toutes autres informations.

E. A. ROCHLEAU, P. B. DUMOULIN. Les Trois Rivières, 1 Mai 1873.

EXHIBITION PROVINCIALE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE POUR 1873.

L'Exhibition Provinciale Agricole et Industrielle pour 1873, ouvert au monde entier, aura lieu à Montréal, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi, 16, 17, 18 et 19 Septembre, sur le terrain Avenue Mont-Royal, près du Mile-End. Prix offerts: \$12,000 à \$15,500. Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 63, rue St. Gabriel, Montréal, ou aux Secréétaires des Sociétés d'Agriculture de Cantic, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées pour les animaux devront nécessairement être faites le ou avant Samedi, le 30 août, mais pour les produits agricoles, ainsi que pour les objets du Département Industriel, ce temps sera prolongé jusqu'à Samedi, le 6 Septembre.

N. B.—Aucune entrée ne sera reçue après ces dates. Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, FRANCO, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné. GEORGES LECLÈRE, Secrétaire C. A. P. Q. Montréal, 8 Juillet 1873.

MAGASIN NOUVEAU.

M. ALFRED TESSIER, vient d'ouvrir un Magasin dans la bâtisse de M. Michel Caron, coin du Marché, où l'on trouvera toutes sortes d'Épicerie, telles que: Syrop, Raisins, Crackers, Thé, Café, Sucre, et généralement tout ce que l'on peut désirer en fait d'Épicerie choisies.

Vins et Liqueurs de première qualité. Une visite est sollicitée avant d'aller acheter ailleurs. DE PLUS: — On trouvera constamment à ce magasin les marchandises sèches les mieux assorties que l'on puisse trouver en cette ville, et au même prix des grandes villes.

On trouvera aussi toutes sortes de chaussures. Le public est aussi invité à aller examiner l'assortiment de vêtements qu'il vient de recevoir.

On donnera la plus stricte attention à toutes les personnes qui voudraient bien encourager ce nouveau magasin. (Rue des Forges,—au coin du Marché.) ALFRED TESSIER. Trois-Rivières, 19 mai 1873.

O. HARDY DE CHATILLON, MARCHAND ET IMPORTATEUR D'ARTICLES DE MUSIQUE ET DE LIBRAIRIE. NICOLET.

MARCHANDISES SECHES

Allez faire une visite au grand magasin de M. J. P. D. FILION & Cie. Au No. 105, rue Notre-Dame, Montréal.

A L'ENSEIGNE DU GROS LION. Ce grand magasin contient Hardes pour homme, Marchandises à la verge les mieux choisies pour dames et messieurs à des conditions libérales. Venez vous en assurer.

J. P. D. FILION & Cie. Montréal, 24 Avril 1873-1

OWEN MCGARVEY, MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL. De meubles vus et élégants de tous genres, A constamment en mains l'assortiment le plus consistant et le plus varié de meubles de Montréal, consistant en : Sofas, Tables de toutes sortes, Sets de chambre à coucher, Chaises en crin et en joncs, de 30 différents patrons. Tous ces meubles sont garantis, et les effets achetés à son établissement sont livrés soit au dépôt du chemin de fer ou sur les quais des vapeurs.

FONDERIE STE MARIE (Ci-devant occupée par M. Marcot) 99, RUE CRAIG, 99

M. CREVIER informe le public qu'il a loué pour une longue période l'établissement de Fonderie occupé ci-devant par M. MARCOT, 99, RUE CRAIG Les entrepreneurs Menuisiers, Briquetiers, Ferblantiers et Plombiers trouveront chez lui tous les articles dont ils peuvent avoir besoin, et sur commande il EXECUTERA A COURT DELAI, Les ouvrages qu'on ne trouverait pas tout faits. Le Département de la Fabrication des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront DE LA MEILLEURE QUALITE

UNE grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux. On demande de prêter une attention toute particulière à l'assortiment considérable de Réfrigérants, de Poêles de Cuisine et de Poêles de Passage, de Poêles Sourdés de Garnitures de Poêles, de Ventilateurs, etc.

Le Soussigné est propriétaire d'un Brevet d'invention FOURNAISES A AIR CHAUD améliorées, et étend parfaitement le principe par lequel elles fonctionnent et entreprend leur erection. Ordres pour Toitures et pour réparations des Toits promptement exécutés, à des PRIX EXTREMEMENT MODERES

Les ordres pourront être envoyés à ses Salles de Vente et d'Échantillons, No. 427, Rue Notre-Dame, ou à l'adresse ci-haut. T. CREVIER, Montréal, 24 avril 1873.-1

Hôtel Richelieu. No. 45, Rue St. Vincent, Montréal. M. Durocher par la longue expérience qu'il a acquise dans les plus grandes maisons de New-York et depuis quelques années si bien connu de ceux qui ont visité cet hôtel, annonce au public triennier qu'il continuera à donner toute l'attention et même plus de confort au public soit par rapport à la table ou pour tout autre service requis. De plus il vient de louer une maison en face de son hôtel ce qui lui permet d'offrir 50 chambres de plus que l'année dernière.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIE H. BELIVEAU IMPORTATEUR DE Ferronneries Et Fabricant de FERBLANTERIES ENSEIGNE DE L'ÉGOULE ET DU CADENAS. Nos. 193 et 195, Rue St. Paul-Montréal. Assortiment complet d'Huiles/Térébentine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, &c. - Aussi : Poêles-doubles à un ou deux fourneaux, Poêles de Cuisine à charbon et à bois, de fantaisie et autres. Montréal, 24 Avril 1873-1

P. DAIGLE, Marchand de Fleur, Grains, Lard, Sel, Beurre, POISSON, ŒUES, &c. No. 273, Rue des Commissaires. Montréal, 24 Avril 1873-1

ÉTABLIE EN 1869. J. T. LETOURNEUX, IMPORTATEUR DE PEINTURES DE TOUTES SORTES HUILES, VERNIS, MASTIC, PINEAUX, LAMPES, CHEMINÉES, COLTAR, &c., &c. Vitres, Glaces de Miroirs et Vitres de couleur taillées à demande. RECETTES POUR TEINDRE, &c. Seul agent pour la Puisseance du Canada de la Grande Patente de Dessors pour ÉTOFFES. No. 259, Rue St. Paul, Montréal, Enseigne de la Lampe, Pinceau et Baril de Peinture. Montréal, 24 avril 1873-1

E. HUDON, FILS & Cie, IMPORTATEURS DE Marchandises-Sèches d'Europe et de Goût ANGLAISE, FRANÇAISE et AMERICAINE No. 388 et 390, Rue St. Paul, E. HUDON, Sr. E. HUDON, Jr. ALPHONSE HUDON, Montréal, 24 Avril 1873-1

C. H. LETOURNEUX, IMPORTATEUR DE

Ferronnerie, Quincaillerie, Coutellerie, &c., &c. Montréal.-Nos. 261 à 265, Rue St. Paul.-Montréal. (Coin de la Rue de la Vallée) 24 Avril 1873-1

LAURENT, LAFORCE & Cie. IMPORTATEURS DES CÉLÈBRES PIANOS de KNABE & Cie. de BALTIMORE. (Médaille d'Or remportée sur les Claveurs) Schenck & Laube, New-York, Central Piano-Factory, Montréal & Vendôme, Albany, Messrs. & Venable, Albany, Messieurs de Smith, Boston. Montréal, 24 Avril 1873-1

AVIS AU COMMERCE. GAUCHER & TELMOSSÉ OFFRENT EN VENTE 300 Tonnes Mélasse assésées, 500 Caisnes Gin de Kuyper & Key Brand, 50 do en barriques et quarts, 250 Caisnes Bandy, Chalupin, 30 quarts do do

Ainsi qu'un assortiment considérable d'Épicerie FARINE, LARD, 190 quarts de Syrop Golden (de Castro), GAUCHER et TELMOSSÉ, 260, Rue St. Paul, -101 des Commissaires. Montréal, 24 Avril 1873.

NECTOR LAMONTAGNE, Marchand de Cuir. Mr. Lamontagne invite les marchands de la ville et du district des Trois-Rivières d'aller faire une visite à son établissement où ils trouveront le meilleur assortiment de Cuir, Fouritures de Cordonnier, etc. No. 394, Rue St. Paul. Montréal, 24 Avril 1873-1

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY Pour le Rhume, la Toux, l'Érouement, et les Affections des Bronches et de la Gorge. Lorsque Jacques-Cartier remonta pour la première fois le St. Laurent, le remède employé constamment par les Indiens et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'épinette rouge (Abies Balsamifera) qui était donné sous forme d'une confecton, après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce Sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui, préparée à une température élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés Balsamiques, Adoucissantes, Expectorantes et Toniques. PRIX : 25 CTS. PAR BOUTEILLE. Seul manufacturier, HENRY R. GRAY, Pharmacien, Montréal.

En vente par tous les Pharmaciens et les Marchands de la campagne. N. B.-Les mots "Sirop de Gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi. 11 Novembre, 1872.

ENTREPOT D'ÉBENISTERIE DE GRANDE MANUFACTURE DE MEUBLES DE PREMIÈRE CLASSE. No. 440, Rue Notre-Dame, MONTRÉAL. C. E. PARISEAU, Don la clientèle toujours croissante est le meilleur témoignage en faveur de l'habileté de ses ouvriers, invite respectueusement les citoyens des Trois-Rivières et des environs à venir visiter son Établissement au No. 440, RUE NOTRE-DAME, (PARTIE OUEST). Ou il peut répondre avantageusement au besoin du public. Le genre de ses meubles est le style américain et en vogue à Montréal. Il ne craint pas d'affirmer qu'il est en possession des plus beaux Drains de meubles, Parures de chambre à coucher de Salon ou de Salle à Manger, de Montréal, et il est prêt à les livrer à des prix extrêmement modérés. Son Entrepôt contient une grande collection de meubles en Peinture, Noyer Noir et autres Bois, de tous les prix et de toutes les descriptions. Rien d'incomplet ou d'imparfait ne sort de ses Boutiques, ou tout est exécuté avec soin et diligence. M. PARISEAU, entend continuer l'industrie de la réparation des meubles, marbrés à ressorts, &c. Etc. Montréal, 24 Avril 1873.-1.

BRASSERIE MCCALLUM, RUE ST. PAUL, QUÉBEC. Agence Rue Notre-Dame, Montréal. Rue Broad, Boston. A vendre aux Trois-Rivières chez tous les Marchands-Épiciers. BIÈRE ET PORTER EN BARILS ET EN BOUTEILLES. Québec, 1 mai 1873.-1

GEORGE TANGUAY, Québec.-No. 20, Rue St. Paul.-Québec. 400 Quarts Lard mess 100 Quarts Primes mess 200 Quarts Extra Prime 50 Quarts English Prime mess 50 Quarts Groupe. 200 tinettes Suindoux et Jambons "Sugar cured". Québec, 1er mai 1873.

AVIS GEORGES BALCER, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE.

A transféré son office et ses magasins de la bâtisse de M. HARRY M. BALCER, dans celle occupée par Mrs. E. M. BART & fils, coin de la RUE NOTRE-DAME & ALEXANDRE. Les MARCHANDS et surtout ceux de la campagne trouveront toujours chez lui un assortiment d'ARTICLES de FANTAISIE, LAINAGE, BONNETTERIE, MERCERIE, COUTELLERIE, ARTICLES DE PIÈTE ET DE BUREAU, SPÉCIALITÉ POUR FUMEURS, Etc., Etc., Etc. A des avantages réels et aux conditions faciles. EN GRO- SEULEMENT. Trois-Rivières, 5 Mai 1873.

THOMAS BOURNIVAL, MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c. On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'Épicerie pour les familles. Tous les effets viennent d'être reçus par les derniers vapeurs. Le public est respectueusement prié d'aller voir son établissement avant d'aller acheter ailleurs. On donnera la plus stricte attention à toute commande soit de la ville ou de la campagne. En face du bloc de ROBICHON & Frère. (Près du Marché.) Trois-Rivières, 8 Mai 1873.

Nouvel Assortiment!! GROCERIES ET PROVISIONS, (En face du Marché.) LEVASSEUR & DUMONT. Bonbons exceptionnellement avantageux!! Liqueurs de toute espèce et groceries de tout genre. Qualité supérieure et prix très modérés. On achète au plus haut prix des cultivateurs tous les grains qu'ils ont à vendre. Adressez-vous au Nouveau Magasin de LEVASSEUR & DUMONT. Trois-Rivières, 8 Mai 1873.

Magasin d'Épicerie. Les soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert le 1er MAI (1873) un magasin d'Épicerie, dans le magasin bien connu de M. CLAUDE FEIION, sur le Marché-à-Foin. Ils auront constamment en mains un assortiment de mieux choisis en épicerie. On trouvera constamment à leur magasin toutes espèces de grains. On trouvera aussi dans leur vaste hangar du Foin et de la Paille de première qualité. Rien ne sera épargné pour donner entière satisfaction. LACROIX & FRÈRE. Trois-Rivières 2 avril 1873.

LOUIS MORRISSETTE, MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges, Remercie le public qui lui a si généreusement aidé à sauver une partie de son entrepôt de meubles, et à le plaisir de lui annoncer qu'il vient d'ouvrir dans la bâtisse voisine de son ancien établissement, qui a été détruit par l'incendie du 19 mai, un ENTREPOT DE MEUBLES DE PREMIÈRE CLASSE. Meubles réparés à l'ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, &c. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes. Trois-Rivières, Mai 1873.-1.

Eusèbe Morrissette, MARCHAND DE MARCHANDISES SÈCHES, EN GRO ET EN DÉTAIL. Hardes de toutes sortes. Chapeaux en laine, feutre, etc., en grandes variétés. Un tailleur de première classe est attaché à cet établissement. Toute commande pour hardes sera exécutée dans le plus court délai. RUE NOTRE-DAME. Les Trois-Rivières, 10 mai 1873.

E. N. MORRISSETTE, ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE MARCHANDISES SÈCHES D'ÉTAPE ET DE GOUT, TAPISSERIES (DERNIERS PATRONS) (Très-bis prix.) Enseigne du Pavillon BLEUE ET BLANC Coin des Rues BADEAUX & St. GEORGES PRÈS DU MARCHÉ À FOIN. Trois-Rivières, Mai 1873.-1.

LAJOIE & FRÈRE, RUE NOTRE-DAME Dans le Magasin ci-devant occupé par F. STOBBS, Libraire EN FACE DU BLOCK BALCER. Ont constamment à leur magasin un assortiment complet de marchandises Sèches des mieux choisies. Ils ont en mains des Mérinos, Draps, Tweeds, Alpaca, Coubeurs, Flanelles, Toiles, Cotons, Étoffes à Robes, Gants, Bas, Fleurs, Plumés, Collets, Soie noire et couleurs, Poplines, &c., &c. Un grand nombre d'Ornements d'Eglise et d'Effets pour le Culte. Tels que: Calices, Ciboires, Ostensoirs, Encensoirs, Lampes, Chandelières d'au tels, Ceintures assorties, Franges, en or et argent, Galons en or et argent, Mirais en or et en argent, Chasubles Bas d'Aubes, &c., &c. Une visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée. Les Trois-Rivières, 2 Mai 1873.

200,000 Bardeaux d'Épinette. Le soussigné offre en vente sur son quai, 200,000 bardeaux d'Épinette, en lots à satisfaire les acheteurs. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 25 Sept 1873.

MANUFACTURE DE HACHES DES FORGES ST. MAURICE.

NOUS avons l'honneur d'informer le public que nous avons établi une Manufacture de Haches Aux vieilles Forges St. Maurice, qui est maintenant en parfaite opération. Les haches que nous manufacturons sont faites de notre fer Canadien et du meilleur acier, et sur des patrons convenables à ce marché. A vendre à notre établissement ici, en gros et en détail. Des conditions libérales seront faites aux acheteurs en gros. JOHN McDUGALL & FILS. Trois-Rivières, 11 Janvier 1872.

A VENDRE. Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de prêche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur au moins. Bardeaux, Lattes, Moulures, Cadres, Pinthes, Portes et chassias, Boîtes d'emballage, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières, 8 Août 1872.

Nouveau Magasin. Les soussignés viennent d'ouvrir un magasin de provisions de première classe, porte voisine du magasin de M. Phil Jourdain, à côté du Marché aux denrées. Le public est respectueusement invité à venir faire une visite à leur établissement avant d'aller acheter ailleurs. On trouvera à ce magasin, Fleur, Lard, Thé, Syrop, Liqueurs assorties, et généralement tous les effets que l'on trouve dans les magasins d'Épicerie les mieux assorties. Les cultivateurs trouveront aussi les graines de Millet et de Trefle aux prix de Montréal. Une visite est sollicitée. JAMES BAILEY & Cie. Trois-Rivières, 19 mai 1873.

La Société de Peinture et des Terres DES TROIS-RIVIERES. OFFRE EN VENTE 5000 pieds Bois de construction, 300 cordes Bois Chauffage, 2000 perches de cèdre, 200 pièces de cèdre. S'adresser à Pm. GRAVEL, Trois-Rivières, 24 Février 1873.

WILLIAM GAGNON, Marchand de Vins, Liqueurs. M. Gagnon pour donner toute satisfaction possible ses nombreuses pratiques vient d'ouvrir un magasin de marchandises sèches des plus variées, porte voisine de son magasin d'Épicerie. Il espère par là mériter le bienveillant patronage du quartier Notre-Dame et des paroisses du comté de Champlain. Une visite à ces deux magasins est sollicitée. Coin des Rues NIVERVILLE & St. GENEVIEVE Trois-Rivières, 3 Octobre 1872.

AVIS IMPORTANT. Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il tiendra en face de l'Hotel St. Maurice un nombre suffisant de chapeaux et d'esquils élégants, pour les amateurs de courses à la rame et d'excursions d'agrément sur le lac St. Pierre, ainsi que pour les autres besoins du public des deux côtés de la Riv. On pourra se procurer ces embarcations à tous les heures du jour et de la nuit s'adressant au soussigné à l'Hotel Dufresne. JOS. DUFRESNE & Cie. Hotel St. Maurice. Trois-Rivières le 12 mai 1873.

LIENS EN FER POUR LE FOIN PRESSE. Le soussigné désire informer le public qu'il a un assortiment complet et varié de liens ou broches pour les balles de foin, de diverses grosseurs, et longuement, et propre à recueillir tous les besoins du commerce. Les cultivateurs et commerçants de foin sont respectueusement invités à lui faire une visite. JOS. DUFRESNE, Ets. Rue du Fleuve. Trois-Rivières, 26 août 1873.

N. RENAUD & Cie. MARCHANDS DE Farine, Grains & Provisions No. 34, RUE DES ENFANTS TROUVES MONTRÉAL. Formation de Société. Nous soussignés avons l'honneur d'informer le public que nous avons formé une Société sous les noms et le patronage de N. RENAUD & Cie., pour faire le commerce de FARINE, GRAINS et PROVISIONS. N. RENAUD, F. LARIN, A. E. GAGNON. Montréal, 7 Juin 1873.-1

HOTEL GAGNON. BERTHIER EN HAUT P. Q. Le soussigné à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un grand hôtel, construit à neuf meublé dans le dernier goût. Table servie à toute heure avec le plus grand soin et il a aussi de spacieuses écuries. Une visite est respectueusement sollicitée. FRANÇOIS GAGNON. Berthier, 18 Déc. 1872.

LE "OSBORN" 25 Premiers Prix, 1871 Le Roi des Moulins à Condre! Ce célèbre moulin à toujours remporté le premier prix à toutes les Expositions industrielles. Il fait les points doubles d'étoffe sur chaque face de l'étoffe, et il emploie également le fil et la soie; il sert à coudre depuis la mousseline la plus fine jusqu'au drap le plus fort et le plus épais, aussi bien que le cuir. C'est en même temps le moulin le plus expéditif en usage de nos jours, et la machine la plus facile à faire fonctionner, en ce genre; et son rapport de l'élégance et du fini, elle surpasse toutes les autres. En référant à des centaines de familles, de tailleurs et à toutes personnes qui en font usage, vous aurez pleine et entière satisfaction; et en voyant fonctionner cette machine d'un nouveau genre, vous ne pourrez vous empêcher de vous en procurer. Chacune d'elles est garantie et le prix en est des plus réduits. J. Q. PAGE, dentiste, Agent, Rue du Platon N. B.-Le soussigné prend de l'occasion d'informer le public qu'il a en main un assortiment complet de machines à coudre, entre autres celles-ci-haut mentionnées. Les Trois-Rivières, 6 octobre 1871

Adresses d'Affaires.

ALFRED DESILETS, Avocat.-Bureau, rue St. Joseph. Les Trois-Rivières, 21 mai 1873. TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE, Avs. Bureau: Rue des Champs, en face du Palais de Justice. MM. Turcotte, Paquin & Turcotte suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup. ARTHUR TURCOTTE, L. D. PAQUIN, LUCIEN TURCOTTE. Trois-Rivières, 26 Août 1872.-1 a. DUMOULIN & McLEOD, Avocats.-Bureau rue des Champs, à côté de la résidence de Séveré Dumoulin, Ecr., Shérif, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 25 octobre 1871. P. N. MARTEL, Avocat.-Bureau: rue St. Joseph ancien bureau de MM. Desilets & Fauntler. Les Trois-Rivières, le 8 mai 1873. ÉPHREM DUFRESNE, Avocat.-Bureau, coin des rues Royale et des Forges. Les Trois-Rivières, 30 mai 1873. H. R. DUFRESNE, Notaire Public et Syndic Officiel.-Bureau: Rue Notre-Dame. Les Trois-Rivières, 24 avril 1871. DR. HARDY, Bureau: Bâtisse de S. Lotville, Ecr. Avocat, RUE D'ADVENTURE. Les Trois-Rivières, mai 1873. DR. PAGE, Rue du Platon, Trois-Rivières, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Métronomes, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870. RYAN & RICKABY, Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street, CONSIGNEMENTS respectivement sollicités, charges modérées, and returns prompt. Three-Rivers, May 2nd 1873. Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall. Agence pour le Canada: 614 et 65 Rue St. François-Xavier MONTREAL. Capital souscrit et placé: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING. Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en retarder le Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices en les endossant. WILLIAM WEBER RINTOUL, Agent-Général pour le Canada. CHARLES DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivières, Rue des Champs. Les Trois-Rivières, 21 mai 1873.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. OTTAWA, 10 mai 1873. Escompte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 13 p. cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. 16 mai 1873.-j. n. o. L'avis-ci-dessus est le seul qui doit paraître dans papiers autorisés à le publier. 1872-Comme de costume-1872 SUCCÈS COMPLET! Dix premiers prix à deux Exhibitions. W. BELL & Cie. GUELPH, ONTARIO. Ont reçu tous les premiers prix pour

ORGUES ET MELODEONS. A l'Exhibition Provinciale, Hamilton, et à l'Exhibition Centrale, Guelph. Ce grand succès, en outre, au dossier de l'année dernière d'une Médaille d'Argent, Trois Diplômes et 12 Premiers Prix, prouve que nos instruments, dans l'opinion des juges compétents sont incomparablement supérieurs à tous les autres. Seul Propriétaire et Manufacturier de "L'ORGANETTE" Contenant les tables patentes de Scriber, reconnus par tous comme étant la plus grande amélioration encore introduite. Leur supériorité est constatée par les autres facteurs, par le fait qu'à l'Exhibition, ils se sont retirés de la compétition, recommandant ainsi leur capacité de concourir avec eux. Chaque instrument pleinement garanti, pour cinq ans. Demandez le catalogue, contenant cinquante différentes sortes d'instruments. W. BELL & Cie., Guelph, Ont. Guelph, Oct. 1872.

Le Journal des Trois-Rivières Est imprimé et publié par GÉDEON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, coin des rues Notre-Dame et du Platon, les Trois-Rivières. CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois..... \$2.50 " six "..... 1.25 Pour les Etats Unis..... 3.00 en Or. Invariablement payable à l'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a. TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.08. Chaque insertion suivante par ligne..... 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un natr r responsable.